



**3 pas de plus pour mettre fin à
l'itinérance à Montréal**

***-L'urgence d'accélérer le pas pour
générer des résultats***

**Produit par le Groupe de travail
Synergie-MMFIM
Août 2023**



Préambule

Le groupe de travail Synergie-MMFIM collabore officiellement depuis l'été 2021 alors que la pandémie a été plus que jamais l'occasion d'unir leurs forces et de tirer d'importantes leçons quant aux limites des actions posées en urgence. Cette période les a aussi amenés à proposer des solutions pour améliorer l'accès et la trajectoire de services permettant de sortir de la rue ou d'éviter de s'y retrouver.

Ainsi, les visions *Un pas* et *Trois pas de plus* présentées respectivement en juin 2021 et juillet 2022 ont été l'occasion d'inviter l'ensemble des acteurs et des organismes concernés à leur emboîter le pas vers une lutte efficace à l'itinérance à Montréal. Cette vision avait été partagée avec l'ensemble des membres du MMFIM ainsi que plusieurs partenaires qui ont eu l'occasion de la bonifier*. La Ville de Montréal et le MSSS ont également pris connaissance de cette vision et l'ont endossée publiquement à quelques occasions.

À l'aube de l'automne 2023, nous nageons malheureusement plus que jamais en pleine crise ; opioïdes, surdoses, santé mentale, demandeurs d'asile, campements, enjeux de cohabitation, et ce, sur fond d'une crise du logement pour laquelle de plus en plus de voix s'élèvent. Pourtant, bon nombre de solutions permettant d'éviter l'itinérance ou de réaffilier rapidement les personnes avant que celle-ci ne devienne chronique sont connues et ont été proposées depuis plus de deux ans maintenant.

Ainsi, les trois piliers proposés dans la vision *Trois pas de plus* demeurent inéluctablement au coeur de la vision ***car seul un réel continuum de services peut avoir la prétention de mettre fin à l'itinérance. La prévention et le droit au logement doivent également être considérés d'office comme des principes sous-jacents à cette vision.***

Nous réitérons donc cet appel à la volonté et la concertation des différents paliers politiques et gouvernementaux de mettre à profit les expériences individuelles et collectives au service **d'une trajectoire efficace de prévention, d'accueil, de réaffiliation sociale et d'accompagnement en logement, sous toutes ses formes pour les personnes en situation d'itinérance.**

**Les consultations réalisées au fil du temps parmi les membres du MMFIM et ses partenaires ont également permis de préciser que les solutions proposées ne sont pas exclusives à l'expertise des organismes membres du groupe Synergie et du MMFIM, mais reposent plutôt sur une essentielle collaboration de l'ensemble de l'écosystème d'organismes en itinérance et des autorités compétentes en matière de Santé et de services sociaux, mais également d'habitation, principalement.*

Prévention et droit au logement

- Le concept de la prévention n'a été que timidement effleuré dans les documents précédents, nous le soulignons ici comme un maillon essentiel en amont de toutes les solutions dont il est question et, à ce titre, nous soutenons les travaux et les orientations du [Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance](#) (CQPI) sous le *leadership* de nos membres Mission Old Brewery et Éric Latimer, conjointement avec l'Université McGill. En effet, leur travail de collaboration pour mobiliser les connaissances et présenter des options politiques fondées sur des données probantes afin de faire progresser de manière tangible la réforme des politiques publiques en faveur de la prévention de l'itinérance au Québec nous apparaît essentiel.
- Une [méta analyse](#) réalisée par le chercheur canadien Tim Aubry et ses collègues démontre aussi clairement que la prévention primaire, c'est-à-dire l'accès à des revenus suffisants et à un logement adéquat, permet d'éviter l'itinérance dans de nombreux cas. Dans cette optique, toutes les initiatives qui permettent de lutter contre la crise du logement telle que l'[accord national sur le logement](#) proposé par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance sont intéressantes.
- La prévention secondaire est également primordiale pour le dépistage des personnes à risque, particulièrement lors des points de bascule que sont, par exemple, les sorties d'institutions tels que les centres jeunesse, les hôpitaux, les institutions carcérales, les maisons d'hébergement, etc. À ce titre, nous encourageons là aussi les travaux du CQPI qui s'articulent autour des axes associés au [genre et la violence conjugale](#), aux [processus judiciaires et correctionnels](#), à la [santé mentale](#), aux personnes immigrantes et réfugiées et à la jeunesse.
 - Nous reconnaissons que différents programmes ont vu le jour au fil du temps, notamment à la sortie des Centres jeunesse et des milieux carcéraux, mais il demeure un important effort à fournir en cette matière au Québec pour systématiser l'inscription des personnes vulnérables dans un processus de réaffiliation.
- **Finalement, le logement et les différents programmes permettant d'y accéder (PSL (U, jeunesse, etc.), SRA, ERL, PAL, etc.) figurent au cœur des orientations du MMFIM et de ses membres. Or, l'accès à celui-ci constitue l'un des éléments-clés de la prévention. Ainsi, le logement doit être conçu comme un droit à être inscrit dans les lois québécoises et protégé.**

Trois pas de plus (juillet 2022)... trois piliers interdépendants

Accueil et réaffiliation

(Un pas de plus - juin 2021)

- Accès 24\7, 365 jours par année aux services d'urgence (hébergement haltes, navettes, services de réaffiliation).

+

Financement et accompagnement

- Financer adéquatement l'accompagnement en logement.
- Offrir des aides financières au logement adaptées au marché locatif.
- Développer localement des cellules interdisciplinaires et une collaboration plus étroite santé, habitation et milieu communautaire.
- Assurer des services de proximité et des corridors de services spécialisés pour les cas complexes.

→

Accès coordonné

- Créer et implanter un système d'accès coordonné permettant, entre autres, de rendre la trajectoire fluide et de répondre aux besoins en matière de logement ou d'hébergement adapté en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Principe : réduire les coûts associés aux services d'urgence par une approche visant le logement ou l'hébergement adapté.

Principe : répondre de façon équitable aux besoins en matière de logement ou d'hébergement adapté des personnes en situation d'itinérance ou à risque, adapter les orientations des services futurs, assurer une trajectoire de services efficaces et efficientes.

Pas 1 - Accueil et réaffiliation

Accueil et réaffiliation (Un pas de plus - juin 2021)

- Accès 24/7, 365 jours par année aux services d'urgence (hébergement haltes, navettes, services de réaffiliation).

- La transformation d'une majorité de services d'hébergement d'urgence en services 24/7 a porté fruit. Par exemple, à l'Hôtel-Dieu (Mission Bon Accueil et Mission Old Brewery) à travers le programme *Bienvenue* de Mission Bon Accueil et les subventions d'entrée rapide en logement (ERL), a permis de loger près de 321 personnes depuis avril 2021. Pourtant, de nombreux freins demeurent présents et les 1600 places dites "d'urgence" comptabilisées ne sont pas entièrement 24/7 et leur financement demeure instable, c'est le cas notamment du site de Guy Favreau opéré par la Société de développement social (SDS).
 - La pérennité des services en place est constamment ébranlée par des échéances de financement ou des reconductions incertaines. Ex. le projet Hôtel-Dieu doit périodiquement renégocier pour assurer le juste financement des services requis et les organismes fiduciaires (OBM et MBA) absorbent de nombreux frais. De plus, une bonne proportion des places 24/7 sont financées par *Vers un chez soi* (VCS) et les sommes 2024-26 ne sont pas encore connues et demeurent conditionnelles à de nouveaux appels de projets. Des sites tels que le Cap St-Barnabé et Guy-Favreau (SDS) sont également en processus de relocalisation sans accompagnement ni financement convenu.
 - Malgré l'existence d'un plan concerté montréalais, les financements et les mesures Ville-CCSMTL ne le sont pas. Au printemps 2023, plusieurs projets d'intervention se sont ainsi retrouvés en péril, dont l'accueil de nuit au Chaînon. Les haltes-répît ne sont toujours pas financées à l'année ou en 24/7. Les organismes concernés tels que la Mission St-Michael's, l'Accueil Bonneau, le Centre de conviction des femmes de Montréal, Open Door et OBM doivent composer avec des horaires imprévisibles et des trous de services. **Un sondage conjoint a été lancé par le MMFIM et le RAPSIM auprès de leurs membres respectifs pour quantifier les montants associés. Les résultats seront connus à la fin septembre.**
 - L'intensité des services sociaux et de santé n'est pas uniformément disponible dès l'accueil. Par exemple, depuis la pandémie, les intervenants du réseau de la santé sont absents des organismes et difficilement accessibles. Les services en dépendances et réduction des méfaits sont aussi absents des services d'urgence. Il n'existe plus de programmes spécifiques en dépendances pour les femmes alors qu'il y avait autrefois une entente entre le CRDM (CCSMTL) et le Chaînon. La diminution des services en santé physique a également pour effet que les conditions des personnes se détériorent. Des organismes comme la Maison du Père ont quant à eux graduellement développé des services complets de santé pour être en mesure de répondre aux besoins de leur clientèle vieillissante. Ceux-ci sont **entièrement financés par des dons privés.**
 - La multiplication des campements, la prolifération du nombre de personnes gravement intoxiquées et les enjeux de cohabitation ont notamment mis en lumière qu'il n'était plus possible de répondre à l'urgence strictement par l'ouverture de places supplémentaires dans les organismes offrant de l'hébergement d'urgence pour souhaiter intégrer les personnes dans une trajectoire de réaffiliation. En ce sens, la clinique mobile d'OBM et de l'Accueil Bonneau a joué un rôle clé dans l'accompagnement des personnes lors du démantèlement du campement de la 136 alors qu'ils avaient la possibilité d'aller aider les personnes sur place. Toutefois, ils ont dû se tourner vers le privé pour le financement de celle-ci.

Pas 2 - Accompagnement en logement



Financement et accompagnement

- Financer adéquatement l'accompagnement en logement.
- Offrir des aides financières au logement adaptées au marché locatif.
- Développer localement des cellules interdisciplinaires et une collaboration plus étroite santé, habitation et milieu communautaire.
- Assurer des services de proximité et des corridors de services spécialisés pour les cas complexes.

- En plus des 321 personnes ayant bénéficié des mesures d'entrée rapide en logement (ERL), le [tableau de bord du MMFIM](#), recense 491 personnes accompagnées vers un logement à moyen et long terme par ses membres en 2022. Pourtant, ici aussi de nombreux freins empêchent d'augmenter la cadence et la conjoncture actuelle a pour effet de cristalliser des personnes dans une trajectoire de transition.
 - Les PSL accordés tardent à porter fruit : manque de logements abordables, refus des propriétaires de s'engager et complexité accrue du profil des usagers ont notamment un impact. À titre d'illustration, parmi les 25 PSL reçus par OBM, quatre personnes ont pu être placées, 20\70 pour Projet Logement Montréal (PLM) et 12\27 pour le Chaînon.
 - Le décalage important entre l'octroi des PSL (habitation) et les budgets d'accompagnement (Services sociaux) a pour effet que des sommes importantes doivent annuellement être retournées par les organismes, faute d'utilisation dans les délais prescrits. En plus de ralentir les résultats de réaffiliation en logement, on déplore un manque de transparence quant à l'utilisation ultérieure de ces fonds le cas échéant.
 - La négociation à la baisse des budgets d'accompagnement crée une augmentation des *case loads* pour les intervenants alors que la complexité des situations demande plutôt une intensité de services accrue pour garantir l'accès et le maintien en logement.
 - La diversification et la complexification des visages de l'itinérance, la crise du logement, conjuguée à l'imprécision des leviers disponibles dans les programmes d'habitation tels que le nouveau PHAQ pour répondre aux besoins de ces personnes laissent actuellement planer une grande incertitude. En effet, si celui-ci a l'avantage de donner la possibilité de présenter des projets à l'année, les personnes en situation d'itinérance semblent être exclues de la construction de logements permanents ni considérés à 100% admissible pour le transitoire. On ne dénote non plus aucun arrimage avec les PSL, le soutien communautaire en logement social ou de l'intervention,.

Pas 3 - Accès coordonné



Accès coordonné

- Créer et implanter un système d'accès coordonné permettant, entre autres, de rendre la trajectoire fluide et de répondre aux besoins en matière de logement ou d'hébergement adapté en collaboration avec l'ensemble des partenaires.
- Le CCSMTL a intensifié les travaux sur l'accès coordonné dans la dernière année, une réelle vision tarde toutefois à se préciser et l'appel de projets à venir compte sur un budget dérisoire d'environ 264 000\$ sur une période de moins de 18 mois. Aucune perspective financière n'est connue pour la suite dans l'attente des sommes VCS 2024-26.
- La mise en place de l'accès coordonné ne peut faire l'économie d'un système de partage de données. Or, le seul système actuellement autorisé par le MSSS, SISA, nécessite de nombreux développements et fait apparemment l'objet d'un moratoire de la part du MSSS. Le manque d'information sur l'état réel des lieux en cette matière freine la mobilisation des organismes et la réflexion quant à l'élaboration de projet(s) à déposer.
- Des mesures de contournement à SISA sont proposées par le CCSMTL telles que de financer plusieurs activités en appui à de l'accès coordonné (ex. répertoire en ligne, outil trello, liste des logements disponibles, etc.). Toutefois, sans partage de données, et de la création d'une liste-par-nom, nous ne pouvons créer un réel système d'accès coordonné qui permettra de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les meilleures décisions quant à la trajectoire des personnes.
- Pour avoir un effet optimal, le principe de l'accès coordonné doit faire l'objet d'une compréhension et d'une adhésion commune d'une majorité d'acteurs stables et formés cliniquement. Dans le contexte actuel de pénurie et de mouvement de personnel, de la formation continue doit pouvoir être accessible. La gouvernance de l'accès coordonné doit également être distincte de son déploiement\opérationnalisation.

Les facettes de la crise et ses enjeux de financement

- *En plus de la croissance observable de l'itinérance, les intervenants de divers organismes rapportent plus de violences et des besoins de plus en plus complexes. Cela touche l'accès à des logements, l'accompagnement avec des services spécialisés, mais également des besoins de base tels que la nourriture. Les budgets associés à l'offre alimentaire dans les services d'accueil en urgence sont fréquemment négociés à la baisse pour rencontrer les financements alors que le coût des aliments a augmenté. De plus, les organismes oeuvrant comme centres de jour ne sont pas financés pour cet aspect, par exemple l'Accueil Bonneau, car cela n'entre dans aucune catégorie de financement. Cela se traduit actuellement par une obligation de réduire les services.
- Cette réalité milite pour une attente d'autant plus grande que les mesures et les financements accordés fassent partie d'un tout conséquent et cohérent entre les différents paliers gouvernementaux. À preuve, la récente réorientation des financements de la Ville, sans concertation avec la santé, a fragilisé plus d'un organisme. Il en est ainsi également pour l'incertitude associée aux différentes mesures en habitation. Cette logique devrait inclure également les financements concernant les vétérans, l'immigration et les aînés, notamment.
- Le transfert du programme *Vers un chez-soi* (VCS) du fédéral vers le provincial a également entraîné son lot d'effets pervers. Les priorités sont demeurées les mêmes, mais les financements dédiés à l'accompagnement vers le logement ont été diminués pour favoriser des efforts communautaires qui ne visent pas toujours la fin de l'itinérance. Cela se traduit par un certain saupoudrage de financement qui sert à pallier le manque de financement généralisé des organismes communautaires en itinérance par le PSOC et le cadre du plan d'action intersectoriel en itinérance, notamment. Ainsi, sa visée de mettre fin à l'itinérance initiale s'est diluée.
- Force est d'admettre que la crise actuelle est complexe. Elle est multifactorielle et la montée de l'itinérance semble vouloir atteindre des sommets à Montréal et ailleurs. Ceci a des conséquences sur les organismes communautaires qui tentent, tant bien que mal, de répondre aux besoins avec les moyens qu'ils ont. En effet, malgré la pénurie et le roulement de la main-d'oeuvre qui sévissent, ils continuent d'utiliser de la créativité pour mettre l'accent sur le logement, et ce, sans nécessairement avoir l'ensemble des ressources nécessaires, pour assurer à la fois l'accompagnement intensif et les coûts associés à leurs infrastructures y compris immobilières. Sur ce dernier point, on demande même à des organismes tels que le Cap St-Barnabé d'assumer financièrement leur relocalisation provoquée pourtant par des enjeux qui lui sont extérieurs. De plus en plus de voix s'élèvent pour traiter de ce qui prend les allures d'une crise sociale. Il serait urgent d'écouter les recommandations des experts qui sont au front et de leur donner les moyens de leurs ambitions.

**Les données du dénombrement montréalais ne seront connues qu'au printemps 2024, soit plus de 18 mois après la réalisation de l'exercice. Nous devons trouver une façon d'être plus efficaces là aussi.*

Crise du logement; des pistes de solution concrètes

Pour remédier à long terme à la crise du logement, nous proposons :

- Que le Gouvernement du Canada mette en place les mesures proposées dans l'[accord national sur le logement](#).
- Que des actions soient prises au niveau provincial pour mettre en place un gel et un registre des loyers ainsi que des mesures de contrôle visant à limiter les hausses de loyers, les reprises de logement et les *rénovictions* qui fragilisent la population en général.
- Que tous les paliers gouvernementaux s'allient pour appuyer les projets tels que ceux du **Projet plancher** du [Centre de transformation du logement communautaire](#) et les initiatives menées par [ACHAT](#) et autres organismes communautaires. Ceux-ci permettent de favoriser des mesures visant à atteindre le ratio idéal de 20% de logements sociaux et communautaires à Montréal et au Québec et d'espérer créer un équilibre et diminuer la crise du logement dans une perspective de mixité sociale et tout en évitant la ghettoïsation.
 - Concrètement, cela implique de réduire les délais et autres obstacles afin de permettre aux organismes de réaliser plus rapidement leurs propres projets de logements. Si des mesures provinciales en habitation sont requises en ce sens sur le fond, il est aussi attendu du palier municipal d'être un agent facilitateur pour l'acquisition de terrains, de bâtisses et l'émission d'autorisations de construire. Des mesures incitatives (dont le gel et la réduction de taxes) seraient également les bienvenues de la part de la Ville.
- Développer des programmes de fidélisations des propriétaires qui soutiennent des initiatives de sorties de rue.

Réaffiliation des personnes en situation d'itinérance; des pistes de solution innovantes

Les principes associés à la vision *3 pas de plus* demeurent. Par ailleurs, considérant l'évolution du contexte économique et la complexification des profils des personnes, il y a lieu de faire évoluer les paradigmes et les paramètres permettant de mettre ces solutions en place en partant de la prémisse que toute personne en situation d'itinérance récente ou chronique souhaite retrouver un logement et qu'elle a besoin d'accompagnement pour y arriver.

Ainsi, il faut, à priori :

- **Assurer le déploiement de mesures structurantes en habitation visant à contrer de façon durable la crise du logement.**
- **Garantir la pérennisation des ressources existantes.**
- **Exiger une imputabilité et une obligation de résultats. (PL 15)**
- **Profiter de la mesure 14,1 du PAII pour recentrer les rôles et responsabilités en itinérance dans une réelle logique de continuité et donnant une voix officielle aux ressources expertes en itinérance.**

De plus, les prochains financements devraient cibler et permettre :

- **L'accueil en urgence, un concept "itinérant" :**
 - L'accueil doit désormais être accessible tant dans la rue que dans ce que nous avons longtemps communément appelé les refuges. Ceux-ci ont depuis plusieurs années déjà développé une expertise d'accueil et de référencement. Ils doivent pouvoir jouer ce rôle de façon agile, au-delà de leurs murs, là où les personnes hautement désaffiliées se trouvent. Pour ce faire, les organismes spécialisés en itinérance doivent également pouvoir compter sur un accès aux services spécialisés requis, notamment en dépendances, et doivent être légitimés dans un rôle d'accompagnement et de coordination vers la sortie de rue. De par le principe de responsabilité populationnelle dévolu aux établissements de santé, ces services doivent se déployer là où ils sont requis. Le travail de rue et les services spécialisés tels que ceux en dépendances et en santé mentale doivent s'intégrer au continuum hébergement-logement. Un "nouveau rôle" permettant de constituer des équipes multidisciplinaires ad hoc sous la responsabilité d'organismes spécialisés en itinérance devrait être mis sur pied et financé.

Réaffiliation des personnes en situation d'itinérance;

des pistes de solution innovantes

- **Des services d'accompagnement et des logements disponibles en mode intensif :**
 - Les ratios d'accompagnements doivent être revus en fonction de l'intensité des besoins des personnes en situation d'itinérance. Les personnes qui ne fréquentent pas les accueils d'urgence (refuges) doivent pouvoir accéder à la trajectoire de réaffiliation en logement, là où elles sont. Ainsi, les services de santé et les services spécialisés en dépendances ainsi que le travail de rue doivent être financés et disponibles de manière à s'intensifier et s'intégrer au continuum hébergement-logement. Idéalement, ces travaux sont coordonnés afin d'offrir un soutien en continu aux personnes.
 - Financer l'équivalent de projets permettant de reproduire le principe de PRISM en santé mentale dans un volet également axé sur les dépendances (PRISM-D)
 - Disposer d'une banque de logements (OMHM, maisons de chambres acquises par la ville) pour la réaffiliation de personnes présentant des cas complexes nécessitant de l'accompagnement intensif spécifique avant une entrée en logement régulier. Ex. sorties de campements.
 - Réserver des sources de financements pour toutes les formes de réaffiliation en logement, y compris, par exemple, les personnes âgées réaffiliées dans une RPA spécialisée telle que celle de la Maison du Père. Celle-ci ne se qualifie actuellement pour aucun financement ce qui la rend susceptible de disparaître à moyen terme alors que ce type de besoins va croissant.
 - Bref, maintenir un principe *opération 1er juillet*, à l'année.

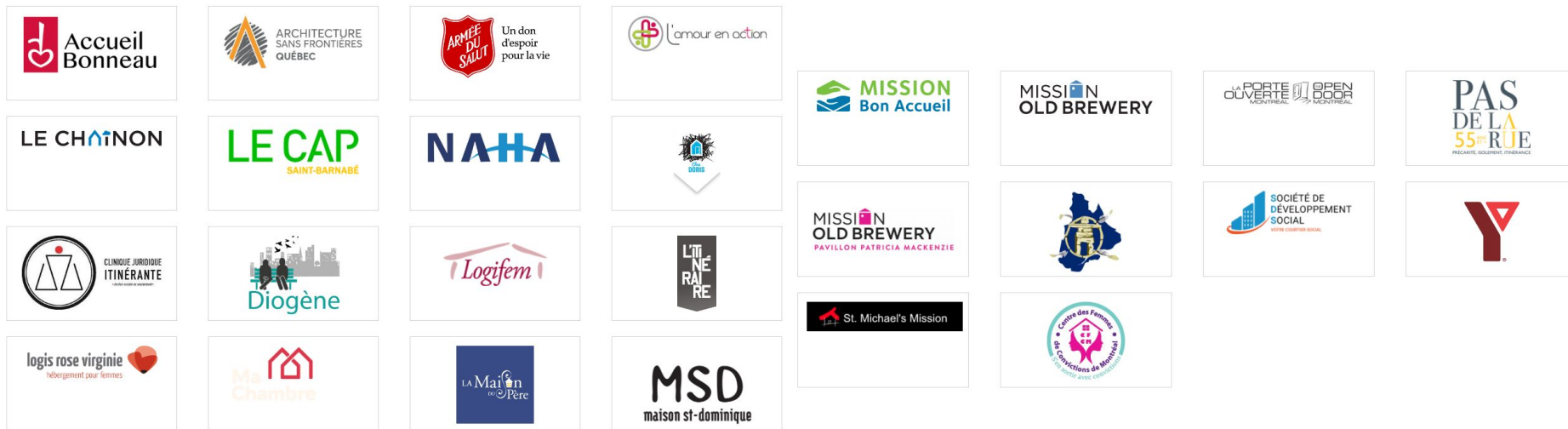
L'histoire récente du campement de l'Autoroute 136 a mis en lumière que les profils différents de ces personnes qui ne fréquentent pas les services d'urgence traditionnels ont aussi le souhait d'un logement. Il faut avoir les leviers pour les accompagner « sur place », incluant un leadership accordé à une des parties prenantes.

Favoriser l'accompagnement et un continuum de services adaptés vers une forme de logement permanent



Membres:

OSBL du MMFIM



Membres:

Affaires et institutionnels du MMFIM



Membres individuels

Dr. Olivier Farmer

Médecin Psychiatre de l'hôpital Notre-Dame, le Dr. Farmer offre des services de suivi intensif à la Mission Old Brewery. Il suit également certaines personnes vivant dans la rue.

Geoffrey Kelley

Retraité et ancien député de l'Assemblée Nationale. Président du conseil d'administration du MMFIM et membre du conseil d'administration de Projets Autochtones du Québec.

James McGregor

Un des fondateurs du Mouvement: expert en développement ayant son entreprise, le Groupe habitat conseil inc

Dre. Marie-Josée Fleury

Chercheuse: Le Centre de recherche Douglas, chercheuse ayant un intérêt marqué pour la stabilité résidentielle des personnes issues de l'itinérance

Dr. Eric Latimer

Chercheur: Le Centre de recherche Douglas, chercheur principal pour les dénombrements de 2015 et 2018 à Montréal.

André Poulin

Retraité du milieu des affaires: un des fondateurs du MMFIM alors qu'il dirigeait la société de développement commercial, Destination Centre-Ville